ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 44670

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des biologistes medicaux. En effet, la caisse nationale d'assurance maladie aurait decide au mois de septembre dernier de diminuer les depenses de sante liees a certains actes de biologie medicale. Les praticiens des laboratoires d'analyses protestent contre cette decision qu'ils estiment d'autant plus regrettable que leur profession s'etait engagee depuis six ans dans une demarche de maitrise medicalisee conventionnelle ayant stabilise les depenses de biologie. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de parvenir au retablissement d'un reel dialogue conventionnel avec les biologistes medicaux.

Données clés

Auteur : M. Malvy Martin
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44670
Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5745